

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2017

SEANCE OUVERTE A 20 H. 00

Présents :

Mme Nathalie HENRIOD, Présidente

Mmes Irène MAIO, Véronique MOULLET BOUCHARDY,
 MM. Jonathan CHRISTIN, Philippe ELTSCHINGER, Bertrand FUMEAUX, Hamidou HAMA,
 Stéphane JOYE, Livio LANZA, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP, Yannick
 NOVELLE, conseillers

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, maire
 Mme Christine RAMBACH, adjointe
 M. Michel APOTHELOZ, adjoint

Absents non excusés :

M. Rocco COCCHIOLA, conseiller

Procès-verbal :

Mme Pierrine PREVEDELLO, secrétaire

ORDRE DU JOUR

- I. APPROBATION DU P.V. DE LA DERNIERE SEANCE
- II. RAPPORTS DES COMMISSIONS
- III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS
- IV. NOMINATION DES PRESIDENT(E) ET VICE-PRESIDENT(E) DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2018
- V. PROJET DE CRECHE A AIRE-LA-VILLE
- VI. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 21.06.2017 :
 - Octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.00 à chaque nouvelle place de crèche créée
 - Participation du Fonds intercommunal au financement 2018 du Bibliobus
 - Financement 2018, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.00
 - Financement 2018, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.00
 - Participation 2018 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.00
 - Octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.00 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre

- **Financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.00**
- **Participation 2018 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'000'000.00**

VII. MOTIONS

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

* * * * *

La présidente, Madame HENRIOD, ouvre la séance à 20h.00. Elle souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle salue en particulier les trois personnes présentes dans le public qui se sont déplacées pour l'occasion. Elle rappelle que celles-ci n'ont pas le droit à la parole durant la séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

La présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ce document, et si celui-ci amène des commentaires ou des remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, la présidente demande aux conseillers de bien vouloir approuver ce procès-verbal. **11 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (Monsieur Y. NOVELLE, absent lors de la dernière séance).**

II. RAPPORTS DES COMMISSIONS

La présidente demande si des présidents(es) de commission ont des rapports à commenter au Conseil.

Monsieur Y. NOVELLE annonce que la commission « Environnement, traitement des déchets, TPG et trafic » s'est réunie le lundi 21 août 2017 avec pour ordre du jour la préparation du budget 2018 et des divers. Au niveau du budget, il n'y a rien à signaler mis à part la modification de certaines rubriques du fait du changement de plan comptable. Il invite les conseillers à approuver le budget tel quel. Au niveau des divers, Monsieur LANZA a relancé une proposition de Monsieur CHRISTIN, absent lors de cette séance, qui proposait que la commission distribue à toutes les personnes qui ont participé à la campagne de « la p'tite poubelle verte » en venant chercher leur poubelle à la mairie le solde des rouleaux de sacs poubelles compostables en guise de remerciement. Deuxième point abordé dans les divers : les statistiques de tri des déchets de 2012 à 2016 sont en ligne sur le site <http://ge.ch/dechets/publications/statistiques>. Troisième point : Aire-la-Ville conserve son label de Cité de l'Energie. Madame RAMBACH précise qu'un dossier sur les objectifs fixés et à atteindre et sur le stade d'avancement dans la réalisation de ces objectifs est à la disposition de l'ensemble des conseillers qui auraient de l'intérêt pour ce sujet ou des questions. Quatrième et dernier divers : lors d'un précédent Conseil municipal, Madame MOULLET BOUCHARDY avait proposé d'augmenter la subvention aux abonnements annuels TPG et CFF pour les familles nombreuses. A la suite de quoi, Monsieur JOYE a amené le sujet devant la commission. Les commissaires n'ayant pas les éléments nécessaires pour se prononcer sur une révision du règlement, Monsieur JOYE a proposé d'inviter Madame MOULLET BOUCHARDY à déposer une motion. La commission reste en attente d'une proposition formelle de sa part.

Madame MAIO dit que la commission « Sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire et école » s'est réunie le lundi 4 septembre, avec pour ordre du jour la préparation du budget 2018 et des divers. Il n'y a rien à signaler.

Monsieur LANZA dit que la commission « Bâtiments » s'est réunie le mercredi 13 septembre 2017 pour établir le budget 2018 selon le nouveau plan comptable. Il n'y a pas eu de divers.

Monsieur CHRISTIN annonce que la commission « Routes, canalisations, parcs et promenades, cimetière » s'est réunie le lundi 11 septembre 2017 pour élaborer le budget 2018. Au niveau des divers, la commission a abordé le traçage au sol de zones de parking dans le cimetière et les lignes d'interdiction de stationner prévues autour de l'école. Le bilan de la période d'essai de la zone 30 provisoire de la Colline aux Oiseaux n'a pas été abordé, mais une séance lui sera consacrée très prochainement.

Monsieur JOYE dit que la commission « Sécurité, feu, protection civile, police municipale » s'est réunie le mardi 29 août 2017 avec pour ordre du jour la préparation du budget 2018, la révision des statuts de l'ORPC et des divers. Le budget a été adopté à l'unanimité des membres présents. Concernant l'ORPC, il s'agissait de la troisième séance consacrée à la révision des statuts. Le sujet n'étant pas clos, il y aura encore une séance de travail. Au niveau des divers, il n'y a rien eu de relevant.

Madame MOULLET BOUCHARDY informe l'assemblée que la commission « Sports et loisirs » s'est réunie le mercredi 30 août 2017 afin de préparer le budget 2018. La commission a choisi de proposer le même budget qu'en 2017 et recommande de l'accepter tel quel. Elle s'est à nouveau réunie le mardi 19 septembre 2017 pour parler des samedis de ski et du mérite sportif communal. Les sorties de ski auront lieu le samedi 27 janvier 2018 aux Contamines et le samedi 10 mars 2018 aux Gets. Le prix demandé par personne pour chaque samedi comprend le déplacement en car ainsi que le forfait de ski journalier. Le tarif adulte reste à CHF 40.- mais le tarif jeune a baissé, passant de CHF 25.- à CHF 20.-. Un apéritif est toujours offert par la Mairie. Les sorties de ski feront l'objet d'un tout-ménage. Concernant le mérite sportif, la commission a étudié le seul dossier qu'elle a reçu et elle l'a écarté à l'unanimité. Elle n'a donc pas de candidat à proposer à ce jour. Au niveau des divers, il n'y avait rien à signaler.

Monsieur PHILIPP dit que la commission « Culture, manifestations » s'est réunie le 14 septembre 2017 pour discuter du budget et des projets à venir. Elle est revenue sur la proposition émise par Madame MAIO lors d'une précédente séance du Conseil municipal de faire réaliser des cocardes à l'usage des conseillers municipaux pour les manifestations publiques ou les sorties du Conseil municipal. Elle aura bientôt un projet de cocarde à proposer aux Conseillers.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

La présidente donne la parole au maire pour six communications.

Bilan de fin de mise à l'essai de la zone 30 sur la Colline aux Oiseaux

Il informe les conseillers que les habitants de la Colline ont été invités à une assemblée publique le jeudi 9 novembre 2017 à la salle polyvalente. Avant cela, la commission « Routes » prendra connaissance des résultats du sondage effectué au mois de mai et décidera quelle suite leur donner. Elle soumettra cette décision au vote du Conseil municipal lors de sa prochaine séance, le 6 novembre 2017.

Information en provenance du DETA sur la circulation alternée en cas de smog estival

Le maire donne lecture d'un courrier de Monsieur BARTHASSAT expliquant en quoi consiste le dispositif de circulation alternée volontaire adopté à l'automne 2016 et recommandé par l'Etat de Genève en cas de pics de pollution.

Changement d'horaires de la déchetterie de Châtillon

Un jour de fermeture va être introduit : il s'agira du lundi. Par ailleurs, les horaires seront désormais différenciés en hiver et en été. De novembre à février, le site sera ouvert de 14h à 17h du mardi au vendredi et de 10h à 17h le samedi et le dimanche. En été, le site sera ouvert de 15h à 19h du mardi au vendredi et de 10h à 17h le samedi et le dimanche. En outre, des travaux de pose de barrières seront effectués à l'entrée de l'espace de récupération (ESREC), d'ici à la fin de l'année, afin de stopper les professionnels qui se rendent indûment sur ces déchetteries. Monsieur LANZA demande si l'ESREC est ouvert aux frontaliers et aux résidents des autres cantons. Monsieur NOVELLE dit qu'il est réservé aux habitants du canton et précise qu'il est destiné aux particuliers, non aux entreprises.

Séance organisée par la commune de Dardagny sur l'attribution des marchés publics

Le maire donne lecture d'un courrier adressé au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux par la commune de Dardagny, concernant « l'organisation d'une séance sur l'attribution des marchés publics en général et les seuils, les compétences du délibératif et du législatif. » Cette séance aura lieu le lundi 9 octobre 2017 à 19h30 au foyer de la salle polyvalente de Dardagny. Les orateurs seront Messieurs François PAYCHERES et Marco ZIEGLER, juges à la Cour des comptes. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire auprès du secrétariat jusqu'au 30 septembre 2017.

Lettre de deux habitantes concernant des problèmes d'isolation dans un bâtiment communal

Le maire donne lecture d'une lettre adressée au maire, aux adjoints, à la présidente du Bureau du Conseil et aux Conseillers municipaux par deux locataires du 11, chemin de Mussel. Au vu de la vétusté des vitrages, les locataires souhaiteraient que la commune entre en matière pour le remplacement des fenêtres actuelles par du double vitrage, pour des raisons phoniques, thermiques et écologiques. Monsieur NOVELLE dit qu'il a pris acte de cette demande et fera le nécessaire auprès de la régie. Il informera par écrit les locataires de cette démarche.

Information sur l'épicerie

Mesdames REY et MOULET qui étaient les gérantes du Croissant Timbré ont donné leur congé à Monsieur MOSES. Celui-ci a engagé un nouveau directeur qui s'occupera de toutes les arcades qui ont un office postal, dont le Croissant Timbré. Par ailleurs, Monsieur MOSES a engagé Madame HOWALD, habitante du village, comme employée. Il est question aussi d'étudier la possibilité d'installer une ventilation, ce qui permettrait de faire de la petite restauration, car le Service du commerce ne tolère pas que de la nourriture soit préparée sur place sans dispositif de ventilation. Actuellement, notre épicerie bénéficie d'une tolérance provisoire pour la préparation de sandwiches et de salades. Si le projet se concrétise, la population en sera informée par le biais d'un tout ménage. Monsieur NODA GONZALEZ demande si les horaires ont changé. Monsieur NOVELLE répond que les horaires d'été n'ont plus cours et que les horaires ordinaires sont de nouveau en vigueur. Madame MAIO demande si l'établissement détient toujours une patente pour servir des boissons alcoolisées. Monsieur NOVELLE le confirme.

La présidente donne ensuite la parole à Monsieur APOTHELOZ pour une communication.

Entraînement de la course de l'Escalade à Aire-la-Ville le 12 novembre 2017

Il annonce que les organisateurs de la course de l'Escalade ont prévu un entraînement dans la commune le dimanche 12 novembre 2017. Il donne la parole à Monsieur PHILIPP qui est en lien avec le comité d'organisation. Celui-ci explique que tous les deux ans environ, l'entraînement de la course de l'Escalade vient à Aire-la-Ville. Il encourage tous les conseillers, le maire et les adjoints

à venir aider à préparer et distribuer la collation servie aux coureurs devant la salle polyvalente au terme de l'entraînement. Il ajoute que Monsieur SCHNEIDER et son équipe de sapeurs-pompiers volontaires s'occupent déjà du parking le matin, ce qui est un gros travail. Monsieur LANZA demande à quelle heure il faut être présent. Monsieur PHILIPP répond qu'il faudrait être sur place à 9h. La distribution et le rangement se termineront aux alentours de 12h30.

La présidente donne la parole à Madame RAMBACH pour une communication.

Sécurité routière aux abords de l'école

Elle informe les conseillers qu'un courrier de sensibilisation a été distribué à tous les parents lors de la rentrée scolaire. Ce courrier, rédigé conjointement par le maire et le directeur de l'école, rappelle aux parents les bonnes pratiques et était accompagné d'une brochure éditée par le BPA, bureau suisse de prévention des accidents, « Enfants sur le chemin de l'école ». Parallèlement à cela, les enseignants font un travail de prévention avec la police municipale et cantonale (information et exercices). A sa connaissance, ce courrier n'a pas suscité de réactions particulières de la part des parents.

IV. NOMINATION DES PRESIDENT(E) ET VICE-PRESIDENT(E) DES BUREAUX DE VOTE POUR L'ANNEE 2018

La présidente donne la parole au maire. Celui-ci explique que comme chaque année à cette époque, il faut élire un-e président-e et un-e vice-président-e du bureau de vote, ainsi que leurs suppléants. Il demande s'il y a des candidats à ces postes parmi les personnes présentes. Cela n'étant pas le cas, il propose de reconduire le président et le vice-président actuels ainsi que leurs suppléants, à savoir :

Présidence : Monsieur Ludovic ZBINDEN ; suppléant : Monsieur Alain JENNY.

Vice-présidence : Monsieur Philippe DUPERRIER ; suppléant : Monsieur Eric SUESS.

Cette composition est acceptée à l'unanimité. Monsieur NOVELLE remercie ces personnes *in absentia* pour leur engagement.

V. PROJET DE CRECHE A AIRE-LA-VILLE

La présidente donne la parole à Madame RAMBACH pour un point de situation. Celle-ci explique que la raison de son intervention remonte à la séance du Conseil municipal du 21 juin 2017, lors de laquelle de nombreuses questions avaient été posées au sujet de la future crèche. Ces questions montraient qu'une certaine confusion régnait encore autour de certains points, notamment le fonctionnement et la gestion financière de la crèche, points qui avaient pourtant été abordés à plusieurs reprises. Pour éclaircir la situation, la commission « Sociale, humanitaire, petite enfance, parascolaire et école » (ci-après commission « Sociale ») a décidé de faire le point en présence de tous les conseillers. Madame RAMBACH a préparé un historique, un résumé de situation, des statistiques et un rappel sur la législation en vigueur, qu'elle distribue aux conseillers (c.f. annexe 1). Elle invite les conseillers à noter leurs questions sur ce document et à les lui adresser en fin de présentation. Elle passe ensuite en revue le contenu du document et le commente. En préambule, elle rappelle que les places de crèches sont une offre communale. Si la commune n'offre pas de places à ses habitants, ceux-ci ne peuvent pas prétendre en obtenir ailleurs, sauf par accord particulier, comme Aire-la-Ville a eu la chance de le faire jusqu'ici. Elle rappelle aussi les bienfaits pour les parents de pouvoir être accompagnés par une équipe éducative professionnelle dans l'éducation des enfants. Concernant la vignette n°8, elle précise que le crédit d'études de CHF 200'000.- était celui déjà voté en 2012. Elle ajoute également que le document retraçant l'historique du projet mentionné dans cette vignette avait été mis en ligne sur le CMNet et qu'il s'y trouve toujours. Sur la vignette n°11, elle dit qu'à l'occasion de la présentation

publique du projet lauréat, les riverains de la future crèche avaient exprimé des craintes quant aux nuisances sonores et au trafic potentiellement engendrés par la présence d'une crèche dans le voisinage. En réponse à ces craintes, l'Exécutif a organisé une séance avec les riverains, en présence de l'architecte et de la directrice de la crèche. Les riverains ont pu poser leurs questions et faire des suggestions. L'Exécutif reste en attente de nouvelles propositions concernant certains problèmes soulevés lors de cette séance, notamment au niveau de la circulation routière. Sur la vignette n°12 qui présente la structure de la future Fondation Petite enfance Confignon/Aire-la-Ville, elle précise qu'outre les représentants d'Aire-la-Ville et de Confignon (3 par commune), le Conseil de fondation comprendra la directrice de crèche, un représentant des parents et le secrétaire général de Confignon. D'une façon générale, Madame RAMBACH informe les conseillers qu'il y a une forte demande de la part des communes voisines pour établir une convention avec la Fondation afin de pouvoir lui louer des places. Cependant, tant que le crédit de construction n'est pas voté, ces démarches doivent rester en suspens. Elle commente ensuite la partie statistique du document. Elle annonce que les statistiques présentées dans ce document sont publiques et accessibles sur le site de l'Etat de Genève. Concernant la vignette n°16, elle précise que la statistique 2012 des besoins exprimés concernant les places d'accueil en crèche va être mise à jour en 2018. Au sujet de la vignette n°18, qui montre que l'offre de places de crèche d'Aire-la-Ville a fortement diminué ces dernières années (passant progressivement de sept places à deux places en 2016 et 2017) Madame RAMBACH informe les conseillers qu'il n'y a pas d'autre partenariat envisageable dans les communes des alentours à ce jour. Elle aborde ensuite la partie du document consacrée aux budgets. Elle dit que le plan financier quadriennal est en cours d'élaboration par le secrétaire général de Confignon, Monsieur Eric KUNZ, qui est d'une grande aide sur ce projet. Concernant l'amortissement, avec l'introduction du nouveau plan comptable MCH2, il pourra se faire sur 30 ou 40 ans. La vignette n°24 indique que le pourcentage moyen des charges du budget communal consacrées à la petite enfance est de 4.23%. Madame RAMBACH précise qu'il faut déduire de cela environ 2/3 de produits amenés par le Fonds intercommunal de l'ACG et la participation financière des parents. Au niveau de la législation en vigueur, elle rappelle que le Contreprojet à l'initiative 143 « pour une véritable politique d'accueil de la petite enfance », accepté par le peuple en juin 2012, établit que « l'offre de places d'accueil de jour pour les enfants en âge préscolaire est adaptée aux besoins ». Même si cela reste assez flou, cela oblige les communes à prendre en charge la question de l'accueil de jour, dès lors qu'un besoin a été identifié, ce qui est le cas à Aire-la-Ville.

La présidente remercie Madame RAMBACH pour la clarté de son exposé et des documents mis à disposition qui résument très bien ce qui s'est passé ces dernières années. Elle demande ensuite aux conseillers s'ils ont des questions ou des remarques.

Monsieur PHILIPP revient sur la vignette n°12 qui présente le modèle de gestion comptable de la future Fondation, avec des frais partagés et des frais propres à chaque site de crèche. Il demande si les frais partagés sont répartis au prorata des places louées ou non. Madame RAMBACH répond que les frais sont entièrement partagés, du fait que le travail lié à la gestion des inscriptions, des programmes, des ressources humaines, des finances, est essentiellement le même, peu importe le nombre de places concernées. Il semble difficile de subdiviser ces frais. Une solidarité doit s'instaurer entre les deux crèches. Monsieur PHILIPP trouve que cela n'est pas équitable. Madame RAMBACH précise que les frais de gestion partagés représentent 25% du coût d'une place de crèche. Monsieur PHILIPP insiste sur le fait que la commune d'Aire-la-Ville est un partenaire tout petit par rapport à Confignon et qu'elle ne nécessiterait pas pour elle seule un tel appareil administratif. Il trouve donc injuste de devoir y contribuer à égalité. Madame RAMBACH explique que même si Aire-la-Ville faisait cavalier seul, le coût de gestion resterait élevé, car le domaine de la petite enfance est extrêmement règlementé par des normes très contraignantes. La gestion d'une équipe pédagogique, des normes d'encadrement, des obligations en matière d'hygiène, la gestion financière, etc. tout cela exige une structure administrative adaptée, et Aire-la-Ville a justement de la chance d'avoir trouvé en Confignon un partenaire expérimenté et une structure préexistante sur lesquels s'appuyer au lieu de devoir tout inventer. Monsieur PHILIPP

maintient son point de vue. Il trouve que la commune devrait exiger le prorata dans la contribution aux frais partagés. Madame RAMBACH dit que le tableau représente une *intention* de fonctionnement, dans l'attente des budgets prévisionnels détaillés qui seront fournis bientôt par Monsieur KUNZ et propose de remettre ce type de débat au moment où des chiffres auront été articulés. Monsieur PHILIPP demande encore si les habitants d'Aire-la-Ville auront totale priorité sur les habitants des autres communes pour obtenir des places de crèche. Dans le même sens, il se demande s'il ne faudrait pas attendre encore (une fois le crédit de construction accepté) avant de démarcher les communes de la Champagne. Ensuite, puisque la loi oblige à faire face aux besoins d'accueil de jour des enfants, il demande pourquoi les autres communes ne construisent pas de crèche. Enfin, il voudrait s'assurer que si Aire-la-Ville loue des places aux communes voisines, elle conservera la liberté de résilier ces contrats en fin d'année, en fonction de ses propres besoins. A la question de savoir pourquoi les communes ne prennent pas l'initiative de créer des crèches, Madame RAMBACH répond qu'il s'agit d'un choix politique. Elle relève aussi que comme on le voit à Aire-la-Ville même, il n'est pas si simple de faire aboutir un tel projet, puisque la commune y travaille depuis 2010. Elle précise également qu'il ne s'agit pas de son projet, mais d'un projet de l'ensemble du Conseil municipal. Elle dit enfin que la décision d'offrir des places de crèche est en ligne avec le fait que la commune a accepté de construire et de s'agrandir. Concernant le nombre de places qui seront réservées aux habitants d'Aire-la-Ville, elle explique qu'il s'agit, une fois encore, d'un choix politique. En effet, c'est le Conseil municipal qui validera le nombre de places mis au budget. Jusqu'à présent, la commune a été jusqu'à offrir sept places à ses habitants. Toutes les places budgétées seront réservées aux habitants. Quant aux places louées aux autres communes, il faudra que la Fondation établisse avec elles des conventions reconductibles qui lui laissent une certaine souplesse pour faire face aux besoins d'Aire-la-Ville. Monsieur PHILIPP demande si Conignon pourrait se mêler de cette décision. Madame RAMBACH lui confirme qu'Aire-la-Ville décidera seule de l'attribution des places de crèche.

Madame MOULLET BOUCHARDY trouve qu'il s'agit d'un magnifique projet qui évolue bien, mais elle s'interroge sur les solutions de parking qui seront proposées aux parents qui amènent leurs enfants. Madame RAMBACH répond que depuis le début, le projet prévoit des places de dépose-minute. Le maire ajoute qu'il y en aura 4 au minimum, mais qu'on pourrait aller jusqu'à 8 ou 9 places en utilisant les places en bordure du chemin du Vieux-Bac. Madame RAMBACH dit que par dépose-minute, elle entend possibilité de se parquer le temps nécessaire à amener l'enfant jusque dans la crèche et revenir. Elle explique que la fenêtre de temps durant laquelle les parents peuvent déposer et rechercher leur enfant à la crèche est répartie sur deux heures de temps, ce qui diminue le risque d'un afflux soudain de véhicules. Dans tous les cas, le règlement de la crèche précisera les modalités de parking et les interdictions. Par ailleurs, si une partie des parents est domiciliée à Aire-la-Ville, tout le monde ne viendra pas en voiture. Madame MOULLET BOUCHARDY dit qu'il faut prévoir le cas extrême où 30 véhicules devraient se garer le matin, à midi, à 14 heures et le soir. Le parking fait partie intégrante du projet de crèche et elle craint que des problèmes surgissent qui auraient pu être évités. Le maire confirme que cela fait partie du projet, il dit que l'architecte en tient compte et que les solutions de parking seront présentées aux conseillers lorsque les plans seront entièrement finalisés. Madame RAMBACH rappelle que dès le début, l'architecte a dit qu'il faudrait prévoir des places de parking sur le chemin du Pré-Guillot, ce à quoi la commune lui avait répondu que ce ne serait pas suffisant et qu'il faudrait faire quelque chose aussi sur le chemin du Vieux-Bac. La question du stationnement a également été abordée dans la séance de travail avec les riverains qui ont été invités à formuler des propositions aux architectes et à la Mairie pour qu'il y ait le moins de nuisances possible. Par ailleurs, un relevé de vitesse effectué par la police municipale de Bernex révèle que les voitures ne roulent pas à plus de 30 km/h dans ce périmètre. Il reste possible d'envisager des mesures de ralentissement, mais l'expérience faite avec la zone 30 km/h provisoire de la Colline aux Oiseaux montre que ce n'est pas toujours une bonne solution. L'Exécutif est également en contact avec Monsieur Raymond GULYAS de la Direction générale des transports (DGT) pour en discuter. Il y a donc une réflexion en cours, prise en amont, et le projet définitif en rendra compte.

Monsieur CHRISTIN dit que, de plus en plus, les parents cherchent des places de crèche à la journée et non à la demi-journée. Il y aura donc vraisemblablement peu de circulation à midi.

Monsieur JOYE estime que le projet est magnifique au niveau du bâtiment lui-même. Mais pour se positionner, il a besoin de voir l'ensemble et de savoir comment il est prévu de régler la circulation. De même, il souhaiterait savoir combien il y aura de personnel employé, de membres de la direction, etc. Madame RAMBACH explique qu'au mois de décembre 2016, la lauréate est venue présenter son projet au Conseil municipal avec des plans détaillés de l'ensemble. Comme dit précédemment, des solutions sont actuellement à l'étude avec plusieurs partenaires, les riverains ont été consultés, etc. Elle demande donc un peu de patience. En ce qui concerne le personnel d'encadrement, la direction, les surfaces minimum, les aménagements, elle explique que ce sont les normes fixées par la loi sur les crèches qui le déterminent. Ces normes ont été intégrées dès le départ au cahier des charges du concours d'architectes.

Monsieur PHILIPP fait remarquer que les employés de la crèche aussi devront se garer à proximité. Il faut le prévoir également. Il revient ensuite sur la question de l'amortissement et dit qu'il ne lui paraît pas judicieux de le prévoir sur 40 ans. A son avis, étant donné les normes auxquelles les crèches sont soumises, il y aura des réfections et des mises à niveau à faire, peut-être même dès 20 ans. Monsieur LANZA répond que cela fait partie des frais d'exploitation. Monsieur PHILIPP pense que cela dépassera les simples frais d'exploitation. Le maire dit que la commune n'a pas le choix et que par ailleurs il ne comprend pas pourquoi la question se pose pour la crèche alors qu'elle ne s'est pas posée pour la salle polyvalente et pour la nouvelle mairie qui seront amorties sur 30 ans. Madame HENRIOD demande si d'autres personnes ont des questions.

Monsieur NODA souhaite revenir sur la question des frais de gestion partagés. Il demande si Madame RAMBACH peut tout de même donner quelques estimations chiffrées. Il souhaite aussi un éclaircissement sur la vignette n°22 et demande si le coût de CHF 15'000.- à charge des communes par place de crèche sera aussi partagé. Madame RAMBACH répète que tant que Monsieur KUNZ n'aura pas établi ses projections budgétaires, elle ne pourra être plus précise au niveau des chiffres. Pour le moment, Monsieur KUNZ est en attente du coût de construction définitif afin de pouvoir notamment introduire les amortissements dans son calcul. Au niveau des coûts d'exploitation, les charges et produits présentés sur la vignette n°8 sont ceux qui reviennent en moyenne à chaque commune par place de crèche. Ils ne sont pas partagés.

Madame MOULLET BOUCHARDY répète que le projet est magnifique et salue tout le travail effectué jusqu'ici. Elle précise que si des questions sont posées, ce n'est pas dans un esprit négatif, mais parce que les conseillers qui ne font pas partie de la commission « Sociale » connaissent moins bien le dossier. Comme l'investissement sera important, elle veut s'assurer d'avoir bien tout compris avant de s'engager. Elle espère que le projet aboutira.

Monsieur CHRISTIN fait remarquer que l'investissement de 3 millions pour la zone sportive n'avait pas soulevé de questions. Cette remarque suscite un vif débat, interrompu par la présidente qui donne la parole au maire. Monsieur D. NOVELLE exprime son mécontentement vis-à-vis des questions posées ce soir, qui portent toutes sur des points qui ont déjà été soulevés au mois de juin. Il rappelle que la présentation de ce soir visait uniquement à retracer l'historique. Les aspects techniques ne sont pas abordés ce soir car les architectes sont encore en train de travailler sur les extérieurs de la crèche, notamment les parkings. Quant à la gestion de la crèche, il n'est évidemment pas encore temps d'en parler. Il dit encore qu'il a le sentiment que toutes les questions sont adressées à l'Exécutif comme si celui-ci voulait faire passer en force un projet qui serait uniquement de son fait. Or, l'Exécutif n'est pas l'initiateur de ce projet, il est l'exécuteur d'un projet qui émane du Conseil municipal lui-même. Il demande donc à ce que le débat soit recentré et davantage constructif et appelle également à la patience, jusqu'à ce que le projet définitif ait été présenté. Madame MOULLET BOUCHARDY suggère alors que la commission « Sociale » soit le destinataire des questions. Madame RAMBACH dit que la présentation de ce soir visait à clarifier tout ce qui s'est fait depuis 2010, précisément parce qu'elle tient à ce que les informations circulent. Elle trouve injuste que les conseillers expriment autant de surprise devant certains faits, alors que tous les points abordés ce soir avaient fait l'objet de rapports de la commission

« Sociale » devant le Conseil municipal en 2016 et que, d'une façon générale, le projet de crèche s'est plusieurs fois trouvé à l'ordre du jour des séances du Conseil. Elle répète que la crèche n'est pas son projet et qu'elle s'en occupe en tant qu'adjointe en charge des affaires sociales. Elle souhaiterait que cela soit définitivement entendu. Ce qu'elle a présenté aujourd'hui n'est qu'un rappel de choses en discussion depuis des années. Elle demande aux conseillers de la patience et une vision large du projet. Monsieur NODA estime qu'il a le droit d'avoir des doutes. Monsieur ELTSCHINGER explique que le problème n'est pas qu'il y ait des questions, mais que celles-ci soient toujours les mêmes et qu'elles aient déjà été posées lors du Conseil du mois de juin. La présidente demande s'il y a d'autres questions ou remarques. Comme ce n'est pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

VI. DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'ACG DU 21.06.2017

- **Octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de CHF 5'000.00 à chaque nouvelle place de crèche créée**
- **Participation du Fonds intercommunal au financement 2018 du Bibliobus**
- **Financement 2018, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de CHF 1'000'000.00**
- **Financement 2018, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de CHF 300'000.00**
- **Participation 2018 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de CHF 450'000.00**
- **Octroi, en 2018, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de CHF 2'500'000.00 représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre**
- **Financement d'investissements informatiques généraux pour un montant de CHF 1'000'000.00**
- **Participation 2018 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP), pour un montant de CHF 7'000'000.00**

La présidente demande si tout le monde a reçu les décisions de l'ACG et si celles-ci soulèvent des questions ou des remarques. Elle donne lecture des points soumis au vote. Elle demande ensuite qui approuve ces décisions. **11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

VII. MOTIONS

La présidente demande si quelqu'un aimerait proposer une motion. Cela n'étant pas le cas, elle passe au point suivant de l'ordre du jour.

VIII. QUESTIONS ET DIVERS

Question de Monsieur HAMA

Pour répondre à la demande d'un habitant, il voudrait savoir si le chlore qui est utilisé dans les fontaines du village est toxique pour les animaux. Monsieur CHRISTIN répond que la question a déjà été soulevée en commission « Routes » qui est en attente d'information.

Précision de Monsieur CHRISTIN

Il suggère que les personnes qui ont encore des questions sur la crèche les adressent par écrit à la commission « Sociale » qui leur apportera une réponse lorsqu'elle disposera des éléments nécessaires pour le faire. Cette solution est approuvée.

La présidente remercie le public qui a assisté à cette séance et lui souhaite une bonne soirée. Elle salue ensuite les conseillers et lève la séance.

La séance est levée à 21 h. 25.